



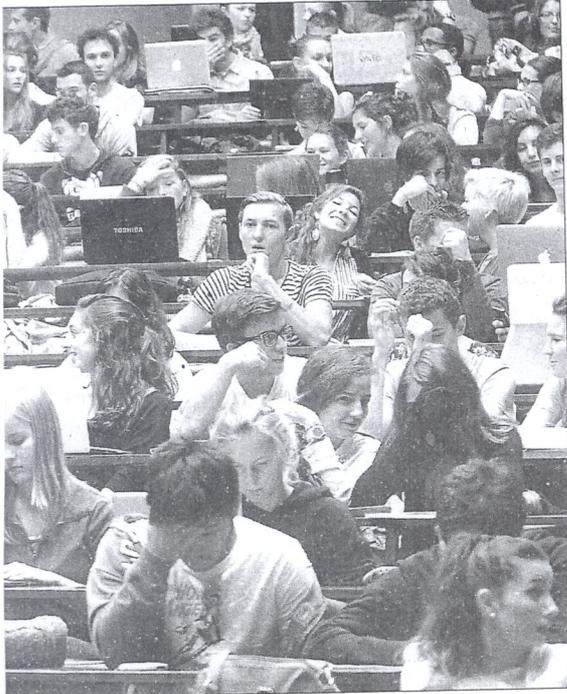
Les 100 pass à 100 euros écoulés en 90 minutes

On ne sait encore presque rien du programme du festival Blues Passion de Cognac (16), du 1^{er} au 6 juillet 2014, mais les organisateurs ont mis en vente hier 100 pass à 100 euros. Un véritable succès : tout a été écoulé en une heure et demie. Seule indication pour le moment, l'acteur Steven Seagal sera sur scène.



SUDOUEST.FR

Retrouvez-nous sur Facebook :
facebook.com/sudouestjournal et
sur Twitter : @journal.sudouest



racies non plus. Les diplômés en droit sont rarement acceptés. T. DAVID

Entrée en médecine ?

de médecin est difficile. Au-delà du concours, il exige des compétences humaines, psychologiques. Et c'est à prendre en considération pour recruter les futurs professionnels. Le major au concours de médecine, il y a deux ans, avait un bac littéraire », poursuit-il.

Une licence de santé

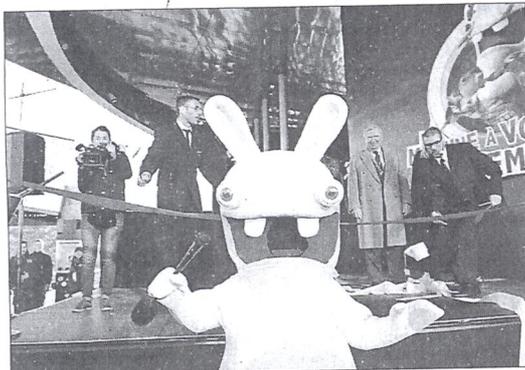
Dans cette optique, les présidents d'université de médecine de Bordeaux, Marseille et Strasbourg planchent dur. « Nous souhaiterions mettre en place une licence de santé commune, à l'issue de laquelle les étudiants choisiraient de devenir médecin, chirurgien-dentiste,

pharmacien, avec un temps de réflexion.

« Nous avons proposé un projet au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour tester ce nouveau mode de recrutement de médecins. » Mais ce projet expérimental est en suspens : « Le ministère ne veut pas pour l'instant augmenter le nombre d'étudiants au concours pour que nous puissions mettre en œuvre cette expérience. » Le concours de médecine a donc encore de beaux jours devant lui. Avis aux bêtes à concours dotées d'une mémoire d'éléphant.
C.C.

FUTUROSCOPE

Les Lapins crétins débarquent



Le Futuroscope a présenté samedi « La Machine à voyager dans le temps avec les Lapins crétins », que les visiteurs pourront découvrir à partir du 21 décembre et inspirée de l'univers du jeu vidéo vendu à plus de 14 millions d'unités.

BOIS ET FORÊT

La production de bois souffre du morcellement de la propriété

SYLVICULTURE Les propriétaires sont invités à développer la gestion forestière

La forêt privée française était sous les projecteurs la semaine dernière. Tout d'abord, à l'occasion des 50 ans de la création des Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF). Ensuite avec la publication, par Agreste (le service des statistiques du ministère de l'Agriculture), d'un état des lieux de la forêt privée française, travail qui n'avait pas été effectué depuis 1999.

La France possède aujourd'hui le troisième massif forestier européen, avec 15 millions d'hectares dont 11 millions en forêt privée appartenant à 3,5 millions de propriétaires. La forêt nationale couvre désormais 30 % du territoire. Dans les années 1950, les surfaces boisées ne totalisaient que 11 millions d'hectares dont 7 millions pour la forêt privée.

En un peu plus d'un demi-siècle la progression a donc été spectaculaire, essentiellement à l'instigation du privé, soit par plantation soit par boisement naturel. Les cérémonies du cinquantième, autour du président du Centre national de la propriété forestière (CNPF), Henri Plauche Gillon, et du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, ont ainsi mis en exergue ce potentiel qui ne demande qu'à être valorisé.

Mobiliser

En même temps que les surfaces de forêt augmentaient, la récolte de bois en forêt privée a elle aussi bien progressé : entre 1966 et 2011 on est passé de 33 à 43 millions de mètres cubes. Cette progression a été notamment favorisée par une amélioration significative des peuplements. Stéphane Le Foll a rappelé que le gouvernement a des objectifs ambitieux pour la filière bois, qui trouveront leur traduction dans la future loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt discutée au Parlement à partir de janvier prochain.

Dans ce cadre, le CNPF et les CRPF, a-t-il souligné, seront appelés à se mobiliser pour le développement



Pour la majorité des propriétaires, l'attachement à la forêt est d'abord « affectif ». PHOTO ARCHIVES DAVID LE DÉODIC

de la gestion forestière auprès des propriétaires privés, en particulier au moyen d'un nouvel instrument, le Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (Gief). En d'autres termes, « il faut mobiliser une conscience forestière : passer d'un état d'esprit de propriétaire à celui de sylviculteur, d'entrepreneur au service d'une gestion durable de la forêt ».

C'est la traduction qu'en fait au niveau régional, Roland de Lary, directeur du CRPF d'Aquitaine. À cet égard, il se félicite de voir que 9,000 propriétaires ont adhéré au Code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

Pour sa part, Agreste révèle que la structure de la forêt privée n'a guère changé depuis la fin du siècle dernier. Elle reste toujours fortement caractérisée par le « morcellement ». Sur 3,5 millions de propriétaires, 1,1 million seulement possède au moins 1 hectare. Cela étant, les petites propriétés, comprises en 1 et 4 hectares, ne couvrent que 15 % de la superficie boisée. À l'opposé, les propriétés de 25 hectares ou plus comptent pour plus de la moitié de la forêt privée. Or, ce morcellement est considéré comme un frein à l'exploitation sylvicole.

L'exemple landais

En Aquitaine, qui reste pourtant la première région de France pour l'exploitation sylvicole, on est bien conscient du problème, d'autant mieux que deux tempêtes sont passées par là. Après celle de 1999, près de 30 000 hectares n'ont pas été reconstitués dans le Médoc. Tirant les

leçons de cette situation, le Conseil général des Landes a initié, en 2012, une démarche visant à regrouper les petites propriétés sinistrées par la tempête Klaus de 2009.

Quelque 19 000 propriétaires de ce département sont potentiellement concernés par cette opération, dont l'objectif est de nettoyer, reconstituer et donc remettre en exploitation 15 000 hectares à l'horizon 2018. Le point a été fait récemment et il s'avère que cette année 1 854 hectares ont été nettoyés et 1 513 reconstitués. C'est inférieur aux objectifs fixés, mais, fait-on valoir, il arrive que les prévisions se confrontent parfois à une réalité du terrain et à des dégâts plus compliqués qu'envisagés initialement. Quoi qu'il en soit l'objectif final, qui mobilise 34 millions d'euros de subventions, reste maintenu.

Au niveau national, alors que la balance commerciale de la filière forêt-bois accuse un déficit de 6 milliards d'euros, il reste du travail à faire. L'enquête d'Agreste révèle que l'« attachement affectif » est la première motivation pour 66 % des propriétaires forestiers, représentant 60 % des surfaces. La constitution d'un patrimoine est la deuxième motivation (35 % des propriétaires, 44 % des surfaces).

La production de bois n'arrive qu'en troisième position (34 % des propriétaires, 39 % des surfaces). Et seulement 11 % d'entre eux (pour 11 % des surfaces) mentionnent la protection de la biodiversité comme leur choix prioritaire.

Jacques Ripoché

Arbre de l'année

L'Office national des forêts (ONF), en partenariat avec « Terre sauvage » et l'interprofession France-bois-forêt, lance son concours « l'arbre de l'année 2014 ». Ouvert à tous, il consiste à réaliser trois photos de l'arbre choisi et à décrire ses caractéristiques. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au vendredi 28 février 2014 dernier délai sur le site Internet www.arbrede-lannee.com.

Eau et incendie

Les conséquences de la prochaine loi sur l'eau sur la défense forestière contre les incendies, ses conséquences également pour les propriétaires, seront à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de l'association de Formation à la gestion forestière (Fogefor) qui aura lieu le lundi 16 décembre prochain, à 10 heures, dans les locaux de l'Iltra à Cestas-Pierrotton (33).

Nanocellulose

Le projet Nawhical 2, soutenu par le pôle de compétitivité forêt-bois Xylifutur, vient d'être retenu par le Fonds unique interministériel dans le cadre de son dernier appel à projet. Coordonné par Emac, une PME de Mauléon (64), il s'agit de créer une nouvelle génération de colles et composites élastomères à base de nanocellulose pour le marché des transports et des énergies renouvelables.